

Accusé de réception en préfecture 001-210100939-20250124-dcm-2025-003-DE Date de télétransmission : 24/01/2025 Date de réception préfecture : 24/01/2025

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

N°DCM-2025-003

OBJET:

PERSONNEL

Pôle technique

Suppression d'un emploi d'adjoint technique 35/35ème et création d'un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe 35/35ème au 1er janvier 2025

Membres en exercice: 27 Membres présents : 20 Membres votants: 27

L'an deux mille vingt-cinq le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 14 janvier 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER -M. DECOMBLE - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY -M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. DI CARLO représenté par M. JACQUARD -Mme **BUJALANCE** MERLIN représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. PERREAULT - M. POCHON représenté par M. MARTINON -M. DUPUPET représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par Mme D'ALMEIDA.

Absent: néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial de Châtillon-sur-Chalaronne du 16 janvier 2025 ;

Considérant qu'un agent technique du service des espaces verts a obtenu le concours du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe le 15 juillet 2024, et qu'il est donc inscrit sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion concerné ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour) :

ACCEPTE la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet (35/35ème) des services techniques,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet (35/35ème) au 1er janvier 2025.

> Ainsi délibéré le 20 janvier 2025 Le Maire.

Acte rendu exécutoire après : Affichage ou notification

2 4 JAN, 2025 Et dépôt en Préfecture

Le: 2 4 JAN, 2025

Patrick MATHIAS

Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.